

QUESTIONNAIRE: LANGUE DE TRAVAIL1. Composition de la Direction

- a) Indiquez les exigences linguistiques de chaque poste de l'unité, et dans quelle mesure le personnel en poste y satisfait.
- b) Quelle est la première langue officielle de chaque employé de la direction?
- c) Dans quelle mesure chaque employé est-il supervisé dans sa première langue officielle?

2. Milieu de travail

- a) Dans quelle mesure les instruments de travail suivants sont-ils disponibles dans les deux langues officielles?

<u>Instruments de travail</u>	<u>Disponibilité dans les deux langues</u>			
	<u>disponible</u>	<u>disponible</u>	<u>disponible</u>	<u>non</u>
		<u>dans la plupart</u>	<u>dans de</u>	<u>disponible</u>
		<u>des cas</u>	<u>rare cas</u>	
- publications touchant le secteur d'activité				
- dictionnaires et ouvrages de référence.....				
- notes de service à grande diffusion (plus de quatre destinataires)				

- b) Déterminez dans quelle mesure les employés de la direction connaissent la politique des langues officielles du Gouvernement et les droits qu'elle leur confère.
- c) Langue de travail utilisée par écrit et de vive voix. — Ne pas s'en tenir au questionnaire: ventilation procentuelle. Se sent-on contraint d'utiliser l'autre langue officielle simplement pour se faire comprendre?

3. Profil des communications

- a) Quelle langue le directeur général utilise-t-il pour communiquer avec son personnel?

1) Anglais

	<u>toujours</u>	<u>souvent</u>	<u>parfois</u>	<u>jamais</u>
de vive voix.....				
par écrit.....				